

REGLEMENT

Chasse aux trésors avec tirage au sort Cahors Bricks Expo 2024

ARTICLE 1 : Objet du jeu concours

Dans le cadre de la troisième édition de la Cahors Bricks Expo organisée par la Ville de Cahors, une exposition complémentaire est proposée dans les vitrines de certains commerces volontaires du centre-ville. Cette exposition constituera le parcours d'une chasse aux trésors, qui sera proposée au grand public, entre le mercredi 11 et le samedi 14 décembre.

ARTICLE 2 : Modalités du concours

Chaque participant sera invité, par l'intermédiaire d'un formulaire de participation à compléter et à déposer dans une urne à l'Espace Valentré, à retrouver les 5 figurines cachées dans certaines des créations exposées dans les vitrines des commerces participants :

- Le joueur de tennis et sa raquette ;
- La nageuse et sa médaille ;
- Le catcheur et son trophée ;
- Le sumo ;
- Le boxeur.

Pour pouvoir remporter l'un des lots, le public est invité à parcourir l'exposition des créations en briques Lego® organisée dans les vitrines des commerçants participants du centre-ville de Cahors. Ce faisant, les participants devront retrouver chaque figurine et l'inscrire sur un formulaire avec le numéro de la vitrine qui correspond.

La liste des commerces participants sera précisée sur le bulletin de participation.
Une vitrine ne peut contenir au maximum qu'une seule des cinq figurines.

Chaque bulletin de participation doit comprendre le nom et le prénom du participant, ses coordonnées postales, téléphoniques, ainsi que son courriel et une grille à remplir avec les réponses. Toute réponse incorrecte, incomplète ou illisible sera invalide.

Le tirage au sort se déroulera le samedi 14 décembre 2024 à 18 heures à l'Espace Valentré et désignera cinq gagnants.

ARTICLE 3 : Lots distribués

Le concours met en jeu plusieurs lots, constitués notamment grâce à la participation des partenaires de la Cahors Bricks Expo, à raison d'un lot par foyer.

Les lots sont composés comme suit :

- **Lot 1** : une boîte de Lego® taille L, 60 € en bons d'achat de 5 euros dans les commerces membres de l'association ÔCahors de la ville, 2 places de cinéma valables au Grand Palais, une brique souvenir de la Cahors Bricks Expo 2024 ;
- **Lot 2** : une boîte de Lego® taille M, 60 € en bons d'achat de 5 euros dans les commerces membres de l'association ÔCahors de la ville, 2 places de cinéma valables au Grand Palais, une brique souvenir de la Cahors Bricks Expo 2024 ;
- **Lot 3** : une boîte de Lego® taille S, 60 € en bons d'achat de 5 euros dans les commerces membres de l'association ÔCahors de la ville, 2 places de cinéma valables au Grand Palais, une brique souvenir de la Cahors Bricks Expo 2024 ;
- **Lot 4** : 40 € en bons d'achat de 5 euros dans les commerces membres de l'association ÔCahors de la ville, 2 places de cinéma valables au Grand Palais, une brique souvenir de la Cahors Bricks Expo 2024 ;
- **Lot 5** : 30 € bons d'achat de 5 euros dans les commerces membres de l'association ÔCahors de la ville, 2 places de cinéma valables au Grand Palais, une brique souvenir de la Cahors Bricks Expo 2024 ;

Les lots offerts ne peuvent donner lieu de la part du gagnant à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

ARTICLE 4 : Le tirage au sort

Le tirage au sort des lots s'effectuera le samedi à partir des formulaires dûment remplis par les participants. Noms, prénoms et coordonnées des participants seront dûment renseignés sur la partie détachable et dédiée à cet effet dans le programme de la Cahors Bricks Expo (à raison d'un participant par support).

Cette partie détachable sera pliée et glissée dans l'urne le samedi 14 décembre 2024 avant 18 heures.

Passé le délai d'un mois à la suite du tirage au sort, le lot non réclamé redeviendra propriété de la Ville de Cahors et de ses partenaires.

ARTICLE 5 : Informations-liberté et droit de regard

Les informations recueillies concernant les participants ne seront utilisées que dans le cadre du jeu et de la remise des lots.

En vertu des articles 27 et 34 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement Général

sur la Protection des Données - RGPD), les participants à la chasse aux trésors disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent, d'un droit d'opposition pour des motifs légitimes et d'un droit à la limitation du traitement.

Vous pouvez exercer ce droit en contactant par mail ou par écrit à l'adresse suivante : Mairie de Cahors – Service Communication – 73, Boulevard Gambetta BP 30249 - 46000 CAHORS.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès du Délégué à la protection des données personnelles de la Ville de Cahors et du Grand Cahors (contact : dpo@grandcahors.fr) ou auprès de la CNIL.

ARTICLE 6 : Acceptation du présent règlement

Le fait de participer au jeu implique ipso facto l'acceptation sans réserve du présent règlement, lequel sera déposé au service juridique de la Ville de Cahors, Hôtel de Ville, 73 boulevard Gambetta 46000 Cahors. Il est consultable au sein du service en Mairie.

Ce règlement pourra être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fera la demande auprès de la Ville de Cahors, moyennant une enveloppe timbrée.

Toutes modalités non prévues au présent le règlement ou toute contestation seront tranchées par les organisateurs.